

VEXIN-SUR-EPTE

PROJET DE CARRIÈRE À CAHAIGNES « Un projet mal démarré ne peut pas bien se terminer »

Mercredi 24 janvier, les élus de Vexin-sur-Epte se sont de nouveau positionnés contre le projet de carrière à Cahaignes lors d'une séance spéciale de conseil municipal. Pour Jérôme Richard, adjoint en charge de l'urbanisme, le projet reste marqué par un flot d'incertitudes.

« Il ne s'agit pas d'un avis défavorable sur le bout des lèvres mais d'un acte fort. Nous suggérons au préfet d'émettre, lui-même, un avis défavorable. » Mercredi 24 janvier, Jérôme Richard, adjoint en charge de l'urbanisme, proposait aux élus d'émettre, une nouvelle fois, un avis défavorable contre le projet de carrière à Cahaignes porté par la société Terreal, qui échauffe les esprits depuis mai 2022. « Il y a un an et demi, nous avons tous, en partie, découvert ce projet qui nous a explosé à la figure », se remémore l'adjoint.

Depuis, ce dernier a fait l'objet de deux enquêtes, une en juin et juillet 2022 et la seconde s'est terminée le 23 janvier. « À l'issue de la première enquête, Terreal n'a pas eu d'autorisation d'exploiter et s'est donc mis en quête de solutions alternatives », explique Jérôme Richard. Pour le premier adjoint, l'entreprise aurait fait « des efforts » sur les points clivants du projet à savoir la proximité avec les habitations et l'itinéraire.

« Trop d'incertitudes »

Après de nombreux échanges avec la préfecture, la sous-préfecture, l'exploitant agricole ainsi que la DDTM, une commission s'est réunie début janvier afin de mettre en lumière les avancées



À l'issue de l'enquête publique complémentaire, qui s'est terminée mi-janvier, les élus de Vexin-sur-Epte se sont prononcés, une nouvelle fois, contre le projet de carrière à Cahaignes.

du dossier. Des avancées qui n'ont pas convaincu la mairie de Vexin-sur-Epte : « Je tiens à souligner la qualité d'écoute de Terreal. Nous sommes conscients des opportunités économiques que représentent les carrières. Malgré tout, dans le cas présent, il y a trop d'incertitudes et un projet qui est né mal, finira mal », prévient Jérôme Richard.

Une extension inexorable

Des incertitudes notamment sur l'extension de la carrière, qui cristallise les tensions dans le village : « En commission, les représentants de Terreal nous ont clairement indiqué qu'ils étaient incapables de renoncer à l'extension de la carrière », confie l'adjoint. De

ce fait, si l'entreprise a éloigné la carrière des habitations dans sa nouvelle version, ces efforts seraient-ils de la poudre aux yeux ? « Si cette carrière démarre, elle va inexorablement s'étendre car c'est plus simple que d'en créer une nouvelle », avoue Jérôme Richard. Par ailleurs, la durée d'exploitation pourrait aller au-delà des 15 ans, comme indiqué aujourd'hui. Terreal n'écarte pas cette possibilité. « Nous n'avons aucune garantie », soutient l' élu.

Jérôme Richard tient à rappeler que la municipalité n'est pas contre les projets de carrière qui peuvent représenter des opportunités pour l'économie locale et pour l'activité agricole. « Il vaut mieux puiser dans nos propres sols plutôt que d'importer de l'argile de Chine. » Toutefois, dans le cas présent, il semble que la carrière de Cahaignes

engendre plus de nuisances que de bénéfices.

Un « chantage à l'emploi »

Afin d'appuyer sa demande, Terreal soutient que sans cette nouvelle carrière à Cahaignes, son usine, basée aux Mureaux, générant de nombreux emplois, pourrait fermer. Un argument que le premier adjoint réfute au vu de ses récentes découvertes.

En 2017, Terreal a obtenu une autorisation d'étendre sa carrière située dans le Calvados pour une durée d'exploitation de 30 ans (soit 2047). Sur 15 hectares, la société compte récolter 50 000 tonnes d'argile. Même scénario pour son autre carrière de 23 hectares, basée à Saint-Lô (Manche). Cette dernière devrait générer 70 000 tonnes d'argile. Ces deux carrières alimentent l'usine des Mureaux qui, au vu

de la quantité de matière à traiter, est loin de la fermeture pour des raisons de manque.

« J'ai recherché le dossier d'enquête publique concernant ce précédent projet et Terreal a exposé le même argument. Nous ne devons pas tomber dans le piège du chantage à l'emploi. Le site des Mureaux ne va pas fermer demain », défend Jérôme Richard. Ce dernier estime que Terreal « a abusé de cet argument ». Dans ce contexte, l' élu estime que « l'intérêt des habitants prévaut sur les intérêts économiques surtout lorsque les usines peuvent être alimentées par d'autres carrières que celle de Cahaignes, éloignée des zones d'habitations ».

Des déchets importés

Enfin, un dernier point inquiète le premier adjoint : le remblai. « Au bout de dix ans d'exploitation, Terreal prévoit un remblai quasiment complet. Dans les cavités, on viendrait mettre des déchets inertes provenant de routes par exemple mais cela peut aussi venir des chantiers du Grand Paris et potentiellement d'usines. Encore une fois, nous avons des incertitudes », explique Jérôme Richard. Si les déchets ne sont, a priori, pas toxiques, pour l'adjoint, il aurait été plus opportun de prévoir une réserve d'eau pour l'agriculture.

Après l'exposé du premier adjoint, les élus ont, unanimement, voté pour émettre un avis défavorable qui sera inscrit dans le dossier d'enquête publique. Pour rappel, cet avis n'est que consultatif, la décision finale revenant au préfet.